

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Séance du 26/05/2005 - Convocation du 19/05/2005  
Compte rendu affiché le : 02/06/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY  
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	27

**Présents :** M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN (20h42); M. GOSSET; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme ZULI; M. FORGET; Mle MILLET; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG (20h48)

**Absents représentés :** M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT); Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BROSSARD); Mme BOUHEY (pouvoir à M. FAURE); M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

**Absents excusés :** Mme BERRA; M. FERNANDES

**Absents :**

## Objet : Affectation du résultat

L'instruction comptable M14 impose que l'excédent de la section de fonctionnement soit affecté en priorité à la couverture du solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que le déficit sur les restes à réaliser qui correspondent à des dépenses engagées et non mandatées.

Il ne s'agit pas d'un déficit réel, mais d'un besoin d'autofinancement, qui sera couvert en fait par un excédent de fonctionnement, qui lui est un excédent réel.

Selon les résultats du compte administratif 2004, il y a donc lieu, pour couvrir le besoin de financement, d'affecter au compte 1068 :

Pour le déficit de la section d'investissement.....	550 838,48 €
Pour le déficit sur les restes à réaliser.....	679 017,65 €
	-----
Soit au total .....	1 229 856,13 €

Le surplus de l'excédent de fonctionnement, soit 235 799,79 € sera repris dans la section de fonctionnement lors du budget supplémentaire.

## **Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le compte administratif 2004, notamment l'excédent de la section de fonctionnement,
- VU l'avis de la commission des finances en date du 19 mai 2005,
- **DECIDE de l'affectation au compte 1068 de la somme nécessaire à la couverture des besoins décrits ci-dessus, soit 1 229 856,13 €**
- **CONSTATE un disponible en fonctionnement qui s'élève à 235 799,79 €**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

*Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.*

Pour Extrait Conforme,  
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,  
Le 26 mai 2005  
Le Maire,  
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après  
Dépôt en préfecture le 03/06/2005  
Publication ou affichage du 03/06/2005  
Paul LAFFLY,  
Maire.